

**REGLEMENT TECHNIQUE  
ET  
SECURITE PILOTE**

**COURSE DE LA BOUE  
POLE MECANIQUE MIRECOURT  
2017**

**Article 1 : Catégories**

**1/ Auto**

Catégorie O2

Catégorie P2

Catégorie O4

Catégorie P4

**2/ Moto**

Catégorie M85

Catégorie M01

Catégorie M02

Catégorie M03

Catégorie MPO3

Catégorie MP1

Catégorie MP2

**3/ Démo**

Tous les véhicules ne rentrant dans aucune des catégories citées ci-dessus (ex : de type poids lourd)

**DEFINITION DU REGLEMENT TECHNIQUE PAR CATEGORIE**

**Article 2 : descriptif**

**1/ Catégorie O2**

- Rentreront dans cette catégorie tous les deux roues motrices sur quatre à propulsion ou traction commercialisée en version VL.
- Les organes d'origine (moteur, boîte, pont, train roulant), devront être positionnés d'origine dans ce type de caisse et de version commercialisée.
- Toutes les parties démontables pourront être supprimées. Dans tous les cas, la caisse devra être d'origine.
- Les roues, amortisseurs et ressort de suspension pourront être modifiés.
- Les roues jumelées sont interdites.
- Garde au sol, 25cm minimum.
- La caisse devra rester strictement d'origine.
- Les points de sécurité devront être strictement respectés.
- Suralimentation, autre que d'origine n'est pas autorisée.

## **2/ Catégorie P2**

- Rentreront dans cette catégorie tous les véhicules deux roues motrices sur quatre à Propulsion ou traction avec modification importantes ne rentrant pas dans la Catégorie O2.
- Garde au sol, 25cm minimum.
- Toutes modifications sont autorisées, tout en respectant les règles de sécurité.
- Les roues jumelées sont interdites.
- Coupe contact à l'extérieur gauche du volant, accessible au pilote et à une personne extérieure.

## **3/ Catégorie O4**

- Rentreront dans cette catégorie tous les véhicules quatre roues motrices.
- Les organes d'origine (moteur, pont, train roulant), devront être positionnés d'origine dans ce type de caisse et de version commercialisée en VL.
- Toutes les parties démontables pourront être supprimées. Dans tous les cas, la caisse devra être d'origine. Aucune modification ne sera acceptée.
- Les roues jumelées sont interdites.
- Garde au sol, 25cm minimum.
- La caisse devra rester strictement d'origine.
- Les points de sécurité devront être respectés.
- Suralimentation, autre que d'origine n'est pas autorisée.

## **4/ Catégorie P4**

- Rentreront dans cette catégorie tous les véhicules quatre roues motrices avec Modifications importantes ne rentrant pas dans la catégorie O4.
- Garde au sol, 25cm minimum.
- Toutes modifications sont autorisées, tout en respectant les règles de sécurité.
- Les roues jumelées sont interdites
- Coupe contact à l'extérieur gauche du volant, accessible au pilote et à une personne extérieure.

## **5/ Catégorie M85**

- Rentreront dans cette catégorie les motos d'origine tout terrain de 0 à 85 cm<sup>3</sup>.
- Ces motos n'auront dû subir aucune modification.

## **6/ Catégorie MO1**

- Rentreront dans cette catégorie les motos d'origine tout terrain de 85 à 125 cm<sup>3</sup> et 250cm<sup>3</sup> 4 temps, n'ayant subi aucune modification.

## **7/ Catégorie MO2**

- Rentreront dans cette catégorie les motos d'origine tout terrain de 126 cm<sup>3</sup> et plus 2 Temps et de plus de 250 cm<sup>3</sup> 4 temps.
- Ces motos n'auront dû subir aucune modification.

## **8/ Catégorie M03 QUAD**

- Rentreront dans cette catégorie les quads d'origine.
- Ces quads n'auront dû subir aucune modification.

## **9/ Catégorie MP03 QUAD PROTO**

- Rentreront dans cette catégorie les quads avec modifications dans le respect de la Sécurité.
- Coupe contact obligatoire relié au guidon du pilote.

## **10/ Catégorie MP1**

- Rentreront dans cette catégorie toutes les motos de 2 cylindres minimum de 0 à 650cm<sup>3</sup>. Coupe contact relié au guidon, obligatoire.

### **11/ Catégorie MP2**

- Rentreront dans cette catégorie toutes les motos prototype de 651 cm<sup>3</sup> et plus.
- Coupe contact relié au guidon, obligatoire.

### **12 / Catégorie démo**

- Rentreront dans cette catégorie les véhicules ne rentrant dans aucune autre catégorie (Type poids lourd).

**POUR TOUTES LES CATEGORIES PREVOIR UNE SANGLE DE REMORQUAGE FIXEE AU VEHICULE.**

## **Article 3 : Plaques et numéros**

Toutes les catégories devront prévoir un fond blanc et des numéros noirs.

Autos, deux plaques de numéros latérales et une plaque centrale conseillée.

Motos, idem ci-dessus.

Les numéros doivent être visibles aux 3 manches.

## **Article 4 : Sécurité des véhicules**

### **1/ Catégories autos**

- Toutes adaptations ou modifications sur les jantes doivent être solidement fixées.
- Tous les véhicules doivent avoir un freinage efficace
- Tous éléments tranchants au niveau de l'habitacle devront être camouflés avec
- Une mousse ou autre matériaux de protection.
- Le siège pilote devra être solidement fixé à la caisse.
- Toutes vitres latérales et arrières, devront être mise sous autocollants ou démontées.
- La ceinture de sécurité ou le harnais sont obligatoires et doivent être fixes et bien Ajusté au corps du pilote. Le harnais est conseillé pour les véhicules P2 ET P4
  
- Le harnais avec trois points de fixation est conseillé pour les véhicules P2 et P4.
- Les phares devront être mis sous autocollants ou démontés.
- Tous faisceaux électriques modifiés doivent être isolés sans risque d'incendie. La Batterie doit être bien fixée.
- Tout véhicule qui ne possèdera pas de pavillon devra être muni d'un arceau de Sécurité. Pour les catégories P2 et P4, un arceau 4 points d'une section de 1pouce et Solidement fixé à la caisse est obligatoire.
- Si la porte du pilote est supprimée, un filet ou une grille rigide devra être tendu entre Les deux montants afin que le pilote ne subisse en cas de tonneaux aucun dommage Corporel. Ce dispositif devra être facilement démontable de l'extérieur du véhicule.
  
- Les échappements modifiés ne doivent pas être au contact des parties inflammables. En cas de présence de ces derniers dans l'habitacle, ils devront être protégés par un Ecran thermique.
  
- Tout réservoir modifié devra être solidement fixé et isolé de la source de chaleur. Remplissage étanche et mise à l'air donnant sur l'extérieur.

- Les parties de la caisse endommagées par la rouille pourront être rabattues ou supprimées.
- Une chaîne ou une sangle résistante devra être fixée sur deux bases solides du châssis ou le train avant. Elle devra être suffisamment large pour que l'extrémité soit accessible sur le capot.
- Tous les véhicules ayant le moteur dans l'habitacle, le pilote devra être protégé par Un écran thermique.  
Tous les systèmes de refroidissement (radiateur, vase d'expansion et durite) se Trouvant dans l'habitacle devront être protégés à l'aide d'une tôle ou d'un panneau De plexis ou de bois. Bâche ou autres matériaux de ce type sont interdit.
- Coupe contact obligatoire pour les catégories P2 et P4. Il devra être à l'extérieur gauche du volant et accessible au pilote et à une personne extérieur.
- Un extincteur est obligatoire à l'intérieur du véhicule accessible par le pilote.
- Les véhicules ayant une hauteur de 2.50m et + devront avoir une largeur de voie au Sol d'au moins 2m.

## **2/ Catégories motos**

- Equipement des roues. Les boulons devront être de forme arrondie à l'extrémité. Pas D'angles vifs sur tôle ou partie métallique rajoutée. Pour les roues équipées de Godets métalliques, ceux-ci devront être solidement fixés.
- Les freins avant et arrière doivent être en parfait état de marche actionné séparément Ou en couple.
- Guidon et levier seront bouchés aux extrémités et les poignées seront collées. Les leviers de freins et d'embrayage devront posséder la boule de sécurité.
- La batterie devra être bien fixée.
- Une sangle fixée autour de la colonne est obligatoire.
- Un coupe contact au poignet est obligatoire pour les catégories MP1, MP2 et MPO3.

## **DEFINITION DU REGLEMENT SECURITE DES PILOTES**

### **Article1 : Matériel et équipements**

#### **Pilotes moto**

- Casque et visière
- Gants
- Bottes moto en cuir
- Combinaison en cuir
- Dorsale

#### **Pilotes auto**

- Casque et visière
- Gants
- Chaussures montantes
- Combinaison en cuir ou en tissu

## **Article 2 : Contrôle sécurité pendant la course**

Avant chaque départ des concurrents, des contrôles et vérifications seront systématiquement appliqués.

- Contrôle physique des coupes circuit
- Vérification visuel de la présence des protections individuelles